



UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL

SECTION DEPARTEMENTALE DE LA CREUSE



Préparons ensemble vos intérêts pour la saison 2020/2021

Cher(e) Ami(e),

Comme chaque année à l'aube d'une nouvelle saison, qui je te souhaite t'apportera beaucoup de plaisir, je te donne la possibilité d'adhérer à notre association.

Mais, connais-tu L'**UNAF** ?

C'est le maillon indispensable à la grande famille des arbitres, tout comme l'arbitre est indispensable au football...

L'**UNAF** a été fondée le 22 avril 1967 par Louis TEREYGOL. Le 12 Octobre 1968, parution du premier bulletin pour ses 1314 adhérents. 20 ans plus tard, nous étions 13220.

Aujourd'hui nous sommes près de 15000 adhérents.

L'**UNAF** Nationale est composée de 900 dirigeants œuvrant dans les Régions et les Départements ; c'est 11 membres nationaux, 12 Sections régionales, 113 Sections départementales.

L'**UNAF** travaille en étroite collaboration avec la CDA et le District.

L'**UNAF** est l'association des arbitres, elle est un maillon indispensable comme tu l'es pour le football.

L'**UNAF** défend juridiquement les arbitres en cas d'agression, si le dossier présenté est jugé éligible, à sa prise en charge, un avocat rémunéré par l'**UNAF** est chargé de poursuivre le ou les agresseurs.

L'ARBITRE agressé ne supporte aucun frais.

Rappel de la loi LAMOUR du 24/10/2006 en cas d'agression d'arbitre

Art. L.223-2. Les arbitres et juges sont considérés comme chargés d'une mission de service public au sens des articles 221-4, 222-3, 222-8, 222-10, 222-12, 222-13 et 433-3 du code pénal et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission sont réprimées par les peines aggravées prévues par ces articles.

L'agresseur encourt une peine de maximum de 3 années d'emprisonnement et 45000 euros d'amende.

L'**UNAF**, par l'intermédiaire de sa caisse de solidarité, soutient financièrement et moralement ses adhérents ou leurs familles, en cas de malheurs.

Lors d'événements, mariage, naissances, décès, aide en cas de maladie grave de l'adhérent portés à sa connaissance, L'**UNAF** t'apportera sa participation.

Mais la mission première de L'**UNAF**, est de développer les valeurs d'AMITIES, de SOLIDARITE et de CONVIVIALITE dans la SIMPLICITE.

Tu pourras participer avec ta famille aux diverses manifestations organisées par l'**UNAF-23**, galette des rois, loto, Assemblée Générale Régionale et Départementale, Congrès national, etc.

Un peu comme une assurance, l'ouverture à tous ces avantages ne peut se faire sans une participation de ta part.

Pour la saison 2020/2021 Le bureau de L'**UNAF-23** n'a pas souhaité le changement de la cotisation et elle reste à 30€ pour toutes les catégories d'adhérents.

J'espère que ma démarche rencontrera auprès de toi un avis favorable.

Il est sûr que pour être bien défendu, nous devons être nombreux.

Cette saison tout adhérent (e) ayant retourné son adhésion avant le 30 novembre 2020 se verra offrir des cadeaux (Valisette, T-shirt, Eco verres).

L'Assemblée Générale Elective de l'**UNAF-23** aura lieu le dimanche **06 septembre 2020** à 10 heures au District de la Creuse.

Tout adhérent(e) à jour de sa cotisation au 30 juin 2020 ou ayant retourné son adhésion avant le 6 août 2020 à la possibilité de se présenter à l'élection du Comité Directeur **UNAF-23** (voir bulletin d'inscription sur le site du district).

Les membres du bureau restent à ta disposition pour toute question que tu trouveras utile de leur poser.

Dans cette attente, je te prie de croire cher(e) ami(e) à mes salutations sportives les plus distinguées.

P.J. : Bulletin d'adhésion

Dominique AUJOURDHUI
Philippe LALANDE

Co-Présidents **UNAF-23**